



QUESTION ECRITE

de Monsieur le Député Dimitri Legasse
à Madame la Ministre Marie-Martine Schyns, en charge de l'Education.

Objet : Journée pyjama

Madame la Ministre,

Afin de manifester leur solidarité avec les enfants hospitalisés ou malades à la maison, certains élèves de primaire ont récemment participé à une journée en pyjama ce mois de mars, à l'initiative de l'asbl Take Off.

Cette association met gratuitement à disposition d'enfants de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui sont malades et absents pendant une durée minimale de trois mois les moyens informatiques nécessaires pour qu'ils puissent rester en contact avec leurs classes depuis l'hôpital ou leur maison.

Mes questions sont donc les suivantes Madame la Ministre :

- Est-ce que la FWB soutient cette asbl ?
- Avez-vous une idée du nombre d'élèves qui ont pu bénéficier de ce service ?

D'avance, je vous remercie,

Dimitri Legasse

Député-Bourgmestre

Le 14 mars 2018

**Réponse à la question écrite n° 1201 de Monsieur LEGASSE, Député, du 14 mai 2018 à
Madame Marie-Martine SCHYNS, Ministre de l'Education**

Objet : Journée pyjama

Monsieur le Député,

Comme vous le savez, l'objectif prioritaire de l'ASBL *Take Off* est de maintenir une vie scolaire et sociale des élèves, absents pendant plusieurs mois pour cause de maladie ou d'accident, en mettant gratuitement à disposition des enfants malades et de leur école les moyens informatiques nécessaires pour permettre aux enfants de communiquer avec leurs copains et de suivre les cours en direct, depuis l'hôpital ou à partir de leur domicile.

Sur les 85 élèves équipés en 2016-2017, soit 9 enfants de plus que l'année précédente, 76 ont été équipés en hôpital et les autres directement à la maison. Pour soutenir ce projet, outre la subvention de 5 000 € accordée par mon cabinet, j'ai également attribué 9 500 € à cette ASBL, via la première tranche 2017 de la Loterie nationale et j'ai, par ailleurs, diffusé des informations les concernant par l'envoi de circulaires à l'ensemble des partenaires et via la revue « PROF ».

Si chacun reconnaît les bénéfices résultant du travail effectué par *Take Off*, leur travail n'est pas la seule modalité qui permet d'assurer un suivi rapproché et de qualité pour un élève fragilisé. Je pense notamment au travail complémentaire fourni par les enseignants bénévoles de l'ASBL *L'Ecole à l'Hôpital et à Domicile* qui s'engagent, d'une manière libre et désintéressée, à dispenser des cours gratuits à l'hôpital ou à domicile à tout élève malade ou accidenté pour qui une demande d'accompagnement a été introduite. Le but est de poursuivre la scolarité, d'éviter le redoublement ou d'aider l'élève dans la matière où il se sent le plus faible.

Je pense également, d'une part, à l'enseignement à domicile. Pour l'année 2016-2017, le service de l'enseignement à domicile a suivi plus de 1 100 élèves répondant à l'obligation scolaire en dehors de l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française, dont 250 instruits à la maison pour raisons médicales. Et d'autre part, à l'enseignement spécialisé de type 5 qui effectue un travail énorme pour répondre aux besoins éducatifs et de formation des enfants et des adolescents malades ou convalescents.

Je vous remercie pour votre question.

Marie-Martine SCHYNS

Ministre de l'Education